

L'Union européenne

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Analyse d'un document : la déclaration Schuman

/ 4 pts

- a. Déclaration officielle du ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman, 9 mai 1950, cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en pleine guerre froide ; le 9 mai est devenu la Journée de l'Europe.
- b. « Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » : commencer par des coopérations limitées mais réelles, qui rendent les États dépendants les uns des autres, avant toute union politique ; traité de Paris créant la CECA (1951).
- c. Ce sont les matières premières de l'armement et de l'industrie lourde : les mettre sous une autorité commune empêche un réarmement secret et rend chaque pays dépendant de l'autre ; la guerre devient « matériellement impossible ».
- d. Traités de Rome (1957, marché commun) ou Maastricht (1992, monnaie unique) ; politiques : euro (2002), Schengen (1995), Erasmus+, plan de relance commun de 2020 : chaque étape ajoute une solidarité concrète.

Méthode — Un texte fondateur se lit avec sa suite : chaque idée du document doit être reliée à un traité ou à une politique qui l'a réalisée.

2 Lecture d'un tableau : les élargissements

/ 4 pts

- a. De 6 à 25 États et de 170 à 455 millions d'habitants ; la vague de 2004 (dix États) est la plus importante : elle réunit huit anciens pays communistes devenus démocraties après la chute du mur de Berlin (1989) et la fin de l'URSS (1991).
- b. Trois pays sortis de dictatures (Salazar, Franco, colonels grecs) dans les années 1970 : l'adhésion récompense et consolide la démocratie ; critère de Copenhague : être une démocratie respectant l'État de droit.
- c. $455 - 447 = 8$ millions en apparence, mais le Royaume-Uni compte 67 millions d'habitants : la population avait continué de croître jusqu'en 2020 (près de 514 millions) ; part perdue $\approx 67 \div 514 \approx 13\%$; Brexit voté en 2016 (51,9 %), effectif le 31 janvier 2020.
- d. Avantage : stabiliser et démocratiser les voisins, agrandir le marché, peser face aux grandes puissances ; difficulté : institutions conçues pour moins d'États (unanimité), coût pour le budget (agriculture, cohésion), respect de l'État de droit à garantir.

Attention — Un tableau chronologique se lit avec l'histoire : chaque vague d'adhésion correspond à un événement (fin d'une dictature, chute du mur) qu'il faut nommer.

3 Connaissances : institutions et traités

/ 4 pts

- a. Commission (27 commissaires, un par État) : propose ; Parlement européen (720 députés élus pour cinq ans) : amende et vote ; Conseil de l'Union (ministres des 27) : amende et vote ; le texte doit être adopté par les deux.
- b. Conseil européen : chefs d'État et de gouvernement, orientations politiques ; Conseil de l'UE : ministres, vote des lois ; Conseil de l'Europe : organisation distincte de 46 États (Strasbourg, 1949), Convention et Cour européennes des droits de l'homme.
- c. Dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, droits de l'homme (dont ceux des minorités) ; article 7 : suspension possible du droit de vote au Conseil, plus conditionnalité des fonds depuis 2021.
- d. Six États membres n'ont pas l'euro (Danemark, Suède, Pologne, Tchéquie, Hongrie, Roumanie) ; l'Irlande et Chypre ne sont pas dans Schengen alors que la Norvège ou la Suisse y sont ; le drapeau date de 1955 et les douze étoiles symbolisent l'unité, pas un nombre d'États.

Le point clé — Trois « Conseils », trois cercles différents (27 chefs, 27 ministres, 46 États) : le brevet vérifie que tu ne les confonds pas.

4 Étude de cas : une loi européenne sur les téléphones

/ 4 pts

- a. Commission : initiative (propose) ; Parlement européen : vote (602 voix) ; Conseil de l'UE (ministres) : vote ; les deux colégislateurs doivent adopter le même texte.
- b. La directive fixe un objectif et une date ; chaque État la transpose dans sa loi ; celui qui tarde peut être poursuivi par la Commission devant la Cour de justice de l'Union et condamné à une astreinte.
- c. Le marché unique compte 450 millions de consommateurs ; plutôt que de fabriquer deux modèles, l'entreprise adopte la norme partout ; c'est « l'effet Bruxelles », la norme européenne devenue norme mondiale.
- d. Marché intérieur et environnement : compétences partagées ; la subsidiarité justifie l'action de l'Union, car 27 normes nationales différentes fragmenteraient le marché ; critique : atteinte à la liberté des entreprises, frein à l'innovation, « Bruxelles décide de tout ».

Erreur fréquente — Dire « l'Europe a décidé » ne rapporte rien : il faut nommer l'institution à chaque étape et le type de texte (directive ou règlement).

5 Développement construit : l'Union, atouts et limites

/ 4 pts

- a. Après 1945, faire la paix par l'économie : déclaration Schuman (9 mai 1950), CEEA (1951), Rome (1957), Maastricht (1992) ; plan fonctionnement / réalisations / défis.
- b. Commission propose, Parlement (720 élus) et Conseil de l'UE (ministres) votent, Cour de justice fait primer le droit ; réalisations : marché unique (1993), euro (2002), Schengen (1995), Erasmus+, plan de relance (2020).
- c. Guerre en Ukraine : sanctions, aide, candidature ; climat : Pacte vert, neutralité en 2050 ; État de droit : article 7, conditionnalité des fonds ; migrations : pacte de 2024 ; numérique : RGPD, DSA.
- d. Critique du déficit démocratique ou du « Bruxelles décide de tout » ; nuance : Parlement élu, ministres issus de gouvernements élus, subsidiarité, unanimité pour les grandes décisions ; le Brexit n'a pas été imité et neuf pays veulent adhérer.

À retenir — Sur l'Union européenne, un développement réussi nomme les institutions exactes, date les traités et équilibre atouts et limites : c'est la marque d'un jugement informé.